

L'An deux mil vingt et un, le six octobre, le Conseil Syndical du Syrenor, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent PRIZÉ, Président.

PRESENTS : TITULAIRES : M. L. PRIZÉ	M. H. LHERMITTE	Mme F. HUGUENIN	Mme A. LE FLOCH
Mme CORMAULT	M. P. L'HOURS	M. P. SICOT	M. T. RENOUX
M. J.C. ROUAULT	M. R. SURCOUF	M. H. DEPOUEZ	Mme K. BOISNARD
Mme C. MASSART	M. K. BETTAL	Mme B. MILLET	M. M. KERVOAS
M. R.F. HOUSSIN	M. D. SCHLAGDENHAUFFEN		
SUPPLEANT : M. C. BABOU			
POUVOIRS : de Mme M. ASPLIN à M. J.C. ROUAULT		de M. P. THEBAULT à M. M. KERVOAS	
EXCUSES : TITULAIRES : Mme N. BRIAND	M. P.M. NANA	Mme N. LEFEBVRE-BERTIN	
M. P. ROUAULT	Mme I. SIMONESSA	M. P. THEBAULT	Mme M. ASPLIN
Mme M. JEZEQUEL	M. P. LE MEUT	Mme M.F. LAHAYE	

Secrétaire de séance : Monsieur Philippe SICOT

COMPETENCE « ADMINISTRATION GENERALE »

ELECTION D'UN REPRESENTANT DU SYRENOR A ESPACE EMPLOI.

Conformément à l'article 5 des statuts d'Espace Emploi, le Syrenor dispose d'un représentant à l'assemblée générale de cet organisme.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, désignent Monsieur Didier SCHLAGDENHAUFFEN représentant du Comité Syndical à l'assemblée générale d'Espace Emploi, pour la durée du mandat.

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 21)

DECISION MODIFICATIVE N°01-2021

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, approuvent la décision modificative n°01-2021, de la compétence « Administration générale », qui s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à la somme de 262 460 €.

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 21)

VŒU SANTE AU TRAVAIL DES AGENTS TERRITORIAUX DANS LE DEPARTEMENT D'ILLE ET VILAINE

Les membres du Comité Syndical, à la majorité absolue, (abstention de Messieurs Sicot, Renoux, Kervoas et son pouvoir pour Monsieur Thébault) adoptent le vœu décrit ci-dessous.

Pour les instances médicales :

- un allègement du nombre de membres présents et notamment de médecins pour les Commissions de Réforme.
- une revalorisation et une harmonisation des indemnités pour les médecins qui siègent dans les Commissions de Réforme des 3 fonctions publiques
- une action de communication d'envergure menée par l'Etat auprès des médecins généralistes pour les inviter à siéger au sein des instances médicales
- pour les expertises, des actions de communication et de formation des praticiens en partenariat avec l'Agence Régionale de Santé et les Ordres départementaux des médecins

Pour la médecine de prévention :

- une adaptation du statut des infirmières de santé au travail pour qu'elles puissent réaliser les visites d'embauche, comme dans le secteur privé.
- Permettre aux médecins qui exercent déjà et qui souhaitent se reconvertir ou diversifier leurs activités d'exercer dans la prévention en facilitant le mode d'accès à cette spécialité.
- une revalorisation de la grille salariale des médecins en santé au travail pour être plus en phase avec l'état du marché
- rendre obligatoire un stage de 6 mois pour les internes en médecine dans un service de santé au travail.

(Contre : 0 / Abstention : 4 / Pour : 17)

COMPETENCE « ENSEIGNEMENT CULTUREL »

CREATION D'UNE ACTIVITE ACCESSOIRE.

Considérant les besoins du service, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, décident la création d'une activité accessoire d'enseignant du cor d'harmonie (0h50/20h) du 13.09.2021 au 03.07.2022 et décident de rémunérer cette activité accessoire à hauteur de 19,21 € brut horaire sur la période définie.

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 14)

CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SOCIETE PASS CULTURE

Le Pass Culture est un outil visant à encourager les jeunes à développer leur goût pour la culture et diversifier leurs expériences artistiques ; c'est autant un dispositif d'aide financière qu'un outil centralisant l'information artistique et culturelle d'un territoire. Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, émettent un avis favorable à la convention de partenariat avec la SAS PASS CULTURE.

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 14)

SUPPRESSION D'UN POSTE DE REDACTEUR A TEMPS COMPLET ET CREATION D'UN POSTE DE REDACTEUR A TEMPS NON COMPLET (21h45 / 20h) A COMPTER DU 01.11.2021.

Suite à une réorganisation de la direction de l'école de Musique et de Danse, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, acceptent la suppression du poste de rédacteur à temps complet, à compter du 01.11.2021 et la création d'un poste de rédacteur à temps non complet (21h45/35h) à compter du 01.11.2021.

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 14)

TABLEAU DES EFFECTIFS AU 01.11.2021

Les membres du Comité Syndical arrêtent à l'unanimité le tableau des effectifs du personnel Syrenor "Enseignement Culturel" à compter du 01.11.2021.

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 14)

CONTRAT DE PRET GRACIEUX D'INSTRUMENT

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, approuvent le principe de contrat de prêt gracieux d'un instrument pour une période de 6 semaines maximum, afin que les élèves inscrits en parcours découverte puissent utiliser les instruments découverts au cours de l'année.

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 14)

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2022 SOLLICITEE AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ILLE ET VILAINE.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, sollicitent du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine le versement de la subvention de fonctionnement au titre de l'année civile 2022.

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 14)

REMBOURSEMENTS ET AVOIR A DES FAMILLES

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité décident d'accepter le remboursement des frais engagés pour l'année 2020-2021 à 3 familles et d'accorder un avoir à 1 famille, utilisable uniquement à cette rentrée 2021-2022 pour toute réinscription.

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 14)

COMPETENCE « ACTION SOCIALE »

SUPPRESSION D'UN POSTE D'AGENT SOCIAL A TEMPS NON COMPLET (18h/35h) ET CREATION D'UN POSTE D'AGENT SOCIAL A TEMPS COMPLET A COMPTER DU 15.10.2021.

Suite à une réorganisation du personnel sur le multi-accueil de Montgermont et la halte-garderie de La Chapelle des Fougeretz, les membres du Comité Syndical, à l'unanimité acceptent la suppression du poste d'agent social à temps non complet (18h/35h), à compter du 15.10.2021 et la création d'un poste d'agent social à temps complet, à compter du 15.10.2021.

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 14)

TABLEAU DES EFFECTIFS A COMPTER DU 15.10.2021

Les membres du Comité Syndical arrêtent à l'unanimité le tableau des effectifs du personnel Syrenor "Action Sociale" à compter du 15.10.2021.

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 14)

DEMANDE DE SUBVENTION AU FONCTIONNEMENT 2022 DE LA HALTE-GARDERIE ET DES MULTI-ACCUEILS GERES PAR LE SYRENOR AUPRES DU CONSEIL DEPARTEMENTAL D'ILLE ET VILAINE

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, sollicitent du Conseil Départemental d'Ille et Vilaine le versement de l'aide financière au fonctionnement de la halte-garderie « Pinocchio » implantée sur la commune de La Chapelle des Fougeretz et des Multi-Accueils « Câlin-Copain », « Petit Moulin » et « Caramel et Chocolat », respectivement implantés sur les communes de Pacé, Gévezé et Montgermont à partir du 1^{er} janvier 2022.

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 14)

MODULATION DE LA CAPACITE D'ACCUEIL LE MATIN ET LE SOIR POUR LES ETABLISSEMENTS D'ACCUEIL DES JEUNES ENFANTS GERES PAR LE SYRENOR.

Les membres du Comité Syndical, à l'unanimité, émettent un avis favorable à la modulation de la capacité d'accueil du matin et du soir dans les Etablissement d'Accueil des Jeunes Enfants du Syrenor, pendant les périodes scolaires 2021-2022, présentée ci-dessous, à compter du 01.10.2021.

Horaires Des Etablissements d'Accueil des Jeunes enfants	Périodes scolaires 2021 - 2022 Capacité d'accueil modulée - Nombre d'enfants accueillis.			
	Halte-garderie « Pinocchio » La Chapelle des Fougeretz	Multi-accueil « Caramel et Chocolat » Montgermont	Multi-accueil « Petit Moulin » Gévezé	Multi-accueil « Câlin - Copain » Pacé
8h - 8h30	10	10	10	12
8h30 - 8h45	16	15	15	20
8h45 - 17h45	16	18	20	30
17h45 - 18h00	10	10	10	18
18h - 18h30	10	10	10	10

(Contre : 0 / Abstention : 0 / Pour : 14)

Affiché le :

Retiré le :

Montgermont, le 12.10.2021
Le Président
Laurent PRIZÉ

